

Le président

Mercredi 18 novembre 2020

COMMUNIQUÉ

Hier, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Thierry Santa, a signé et fait déposer au tribunal administratif un référé, afin que le blocage du Port autonome soit levé au plus vite.

Ce matin, l'ordonnance de référé expulsant les occupants irréguliers du domaine public portuaire a été signifiée aux intéressés qui ont refusé de décliner leur identité et de se voir notifier l'ordonnance, laissée sur place par l'huissier.

Le président a sollicité l'intervention de l'État afin que le poumon économique de notre territoire soit libéré dans les plus brefs délais.

Dans le contexte actuel que traverse la Nouvelle-Calédonie, le président rappelle qu'il est inenvisageable de mettre en péril l'activité économique. La libre circulation des marchandises et des personnes doit être garantie sur tout le territoire.